



Économie sociale et solidaire : un soutien à l'emploi dans les territoires ruraux fragiles

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2015, l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble 304 000 salariés, soit 11,1 % de l'emploi salarié de la région. Principalement orientée vers les services aux populations (action sociale, éducation, santé, culture, sport...), l'ESS apparaît comme un acteur essentiel de l'économie de proximité. Comme l'ensemble des activités de services, elle a mieux résisté à la crise de 2008 que le reste de l'économie. Elle constitue potentiellement une opportunité pour favoriser l'émergence d'activités et renforcer la cohésion territoriale. En effet, si les effectifs salariés de l'ESS se concentrent dans les métropoles ou les préfectures de département, c'est dans les EPCI peu denses, âgés ou en difficulté que son poids dans l'emploi est le plus marqué. Ce secteur, très féminisé, se caractérise par des conditions d'emplois souvent fragiles.

Emma Bianco, Christelle Thouilleux, Insee, en partenariat avec la Direccte

L'économie sociale et solidaire (ESS), reconnue comme un mode d'entreprendre innovant et durable (*définitions*), regroupe les entreprises cherchant à concilier solidarité, équilibre économique et utilité sociale. L'ESS répond notamment aux besoins de la population locale grâce à des services spécifiques à destination des personnes âgées ou handicapées, de la petite enfance ou des services de santé. Les entreprises de l'ESS se retrouvent dans tous les domaines d'activité, offrant des emplois pérennes et non délocalisables. L'ESS permet de développer une plus grande cohésion sociale notamment à travers l'éducation pour tous ou l'accompagnement des personnes vulnérables. Elle permet aussi de répondre aux territoires ruraux et peut constituer un levier pour faire face aux besoins souvent inégaux des territoires.

Plus d'un salarié de la région sur dix travaille dans l'ESS

En Auvergne-Rhône-Alpes, 29 000 établissements employeurs relèvent de cette économie, soit 10,1 % de ceux de la région. L'ESS emploie 304 000 salariés

1 Les associations au cœur de l'ESS

Effectifs salariés et répartition par famille et domaine d'activité

	Auvergne-Rhône-Alpes		France	
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)
Associations	239 700	78,8	1 813 000	78,0
Coopératives	35 500	11,7	307 000	13,2
Mutuelles	20 900	6,9	131 400	5,7
Fondations	7 900	2,6	73 200	3,1
Ensemble de l'ESS	304 000	100,0	2 324 600	100,0

Source : Insee, Clap 2015

en fin d'année 2015, ce qui place la région au deuxième rang derrière l'Île-de-France. Elle constitue un acteur économique important sur le territoire régional, ses salariés étant bien plus nombreux que ceux, par exemple, des secteurs de la construction ou des transports (respectivement 175 000 et 159 000 salariés). Le poids de l'ESS régional en nombre de salariés est comparable à celui de la France métropolitaine (respectivement 11,1 % et 10,5 %). Toutefois, il est inférieur à huit régions, dont la Bretagne (14,3 %) et les Pays de la Loire (13,1 %). Dans ces régions, la forte implantation de l'enseignement associatif (souvent catholique), ainsi que

des coopératives agricoles en Bretagne, explique cette part plus élevée.

L'économie sociale et solidaire se compose de quatre familles non homogènes. Les associations, qui représentent 79 % des salariés de l'ESS, les coopératives, les mutuelles et les fondations (*figure 1*).

Les associations et fondations sont centrées principalement sur les services à la population (action sociale, éducation, santé). Une grande partie du monde associatif fonctionne sur la base du bénévolat et n'est donc pas prise en compte dans la suite de cette étude. Les coopératives sont davantage présentes dans les domaines agricoles,

agroalimentaires mais aussi financiers. Les mutuelles couvrent la prévoyance, la santé et les assurances.

L'emploi salarié de l'ESS relève en majorité de l'action sociale

Parmi les secteurs d'activité de l'ESS, l'action sociale est le plus gros pourvoyeur d'emplois salariés avec 125 700 personnes en Auvergne-Rhône-Alpes (figure 2), soit 41 % des effectifs salariés de l'ESS (part proche du niveau national). L'ESS trouve pleinement sa place dans l'accueil des personnes handicapées, l'aide à domicile, l'aide par le travail, l'accueil des personnes âgées et les crèches.

La prise en charge des personnes handicapées est ainsi le secteur de l'action sociale qui emploie le plus de salariés (30 600) dans la région, comme au niveau national. L'aide à domicile et l'aide par le travail emploient respectivement 22 000 et 20 800 salariés. Au global, l'ESS représente 62 % de l'emploi total privé et public de ce secteur.

Le secteur de l'éducation est le deuxième employeur de l'ESS avec 48 200 salariés, travaillant essentiellement dans des établissements d'enseignement privé sous statut associatif. Toutefois, son poids dans l'emploi total du secteur n'est que de 21 % car l'enseignement relève principalement du secteur public. Les activités financières et d'assurances emploient 32 600 salariés de l'ESS, principalement dans les coopératives de crédit et les mutuelles. Elles représentent 40 % de l'emploi total du secteur. Près de 26 000 salariés de l'ESS travaillent dans le domaine de la santé. Pour les mêmes raisons que l'enseignement, son poids dans l'emploi total du secteur est assez faible (14 %). Les arts, spectacles et activités récréatives emploient plus de 15 000 salariés dans l'ESS, qui représentent environ la moitié des emplois du secteur. Enfin, à l'exception des activités financières et d'assurance, l'ESS est très peu engagée dans les activités soumises à la concurrence, comme l'industrie (0,6 %) et la construction (0,5 %).

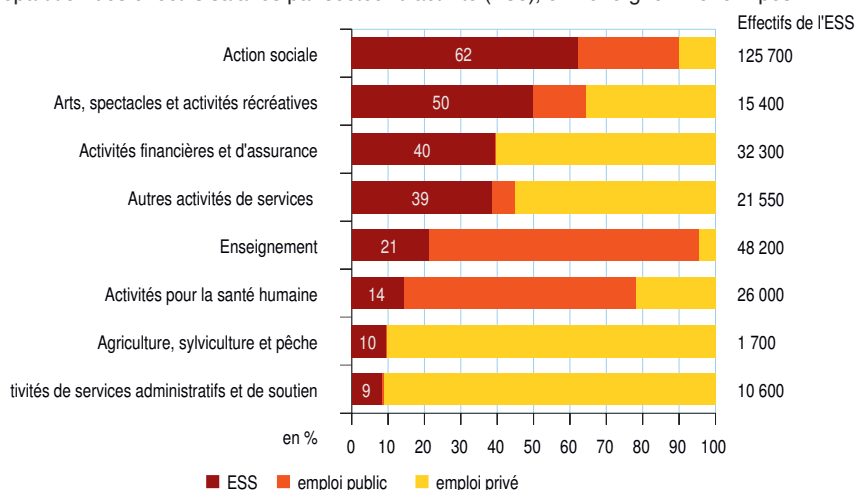
L'ESS, plus implantée dans les territoires peu denses, plus âgés ou économiquement fragiles

L'économie sociale et solidaire est présente dans l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région, mais se répartit inégalement sur le territoire (figure 3). La taille des établissements employeurs et le poids respectif des secteurs d'activité peuvent influencer sur cette répartition. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, l'ESS est caractérisée à la fois par une multitude de petits établissements et par de grosses structures.

Une vingtaine d'entre elles comptent au moins 500 salariés et exercent le plus souvent des activités hospitalières, comme le centre

2 L'ESS, acteur majeur du secteur de l'action sociale

Répartition des effectifs salariés par secteur d'activité (A38), en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee, Clap 2015

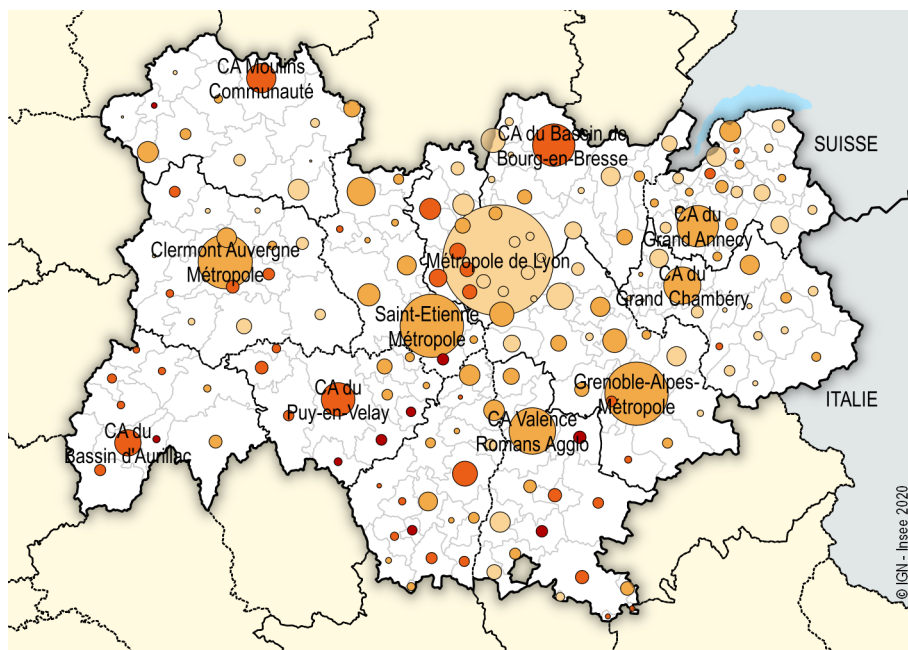
hospitalier Saint Joseph Saint Luc de Lyon ou l'association hospitalière Sainte-Marie de Privas. De même, l'association d'aide à domicile « Agir Innover Mieux Vivre » de Saint-Étienne et les activités d'enseignement de la Croix Rouge Française de Saint-Étienne et de Lyon font aussi partie des employeurs les plus importants. Ces grosses structures sont plutôt localisées dans les métropoles. Les quatre métropoles d'Auvergne-Rhône-Alpes emploient, à elles seules, quatre salariés sur dix de l'ESS, soit 122 400 salariés. En ajoutant les communautés d'agglomération (CA) d'Annemasse, d'Annecy, de Valence, et de Chambéry, les huit EPCI les plus denses

(définitions), comptabilisent près de la moitié des salariés de l'ESS. Ce phénomène de concentration des emplois en milieu urbain est toutefois un peu moindre que pour les secteurs public (53 %) et privé hors ESS (50 %). Leur répartition géographique varie selon les secteurs d'activité. Ainsi, la culture se retrouve dans les EPCI les plus denses en population, alors que l'action sociale est présente sur l'ensemble du territoire.

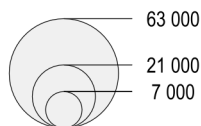
Dans les EPCI peu denses (définitions), la part de l'ESS dans l'économie est supérieure à 13 %, contre 11 % en moyenne régionale. Les EPCI du sud de la région, ceux d'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Loire, souvent

3 De nombreux salariés dans les métropoles mais avec un poids modéré dans l'emploi total

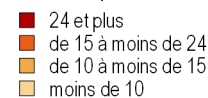
Effectifs salariés de l'ESS au 31/12/2015 et poids dans l'emploi total, par EPCI



Effectifs salariés de l'ESS en 2015



Part de l'ESS (effectifs salariés) dans l'emploi salarié total (en %)



Source : Insee, Clap 2015

peu denses, présentent une part d'ESS dans l'emploi total plus élevée. L'économie sociale et solidaire est particulièrement implantée en zone rurale où l'industrie et les activités de services sont souvent peu présentes. Ainsi, l'ESS a un rôle majeur dans le maintien ou la création d'emplois. Dans les EPCI peu denses des Alpes, l'économie touristique laisse moins de place à l'ESS.

L'ESS permet de maintenir un tissu économique et social dans certaines zones rurales où les activités industrielles et tertiaires sont moins diversifiées et davantage axées sur les services à la population.

Par conséquent, les dix EPCI où la part de l'ESS est la plus élevée (supérieure à 25 %) sont tous peu denses. Plusieurs communautés de communes (CC) comptent même près de quatre salariés sur dix dans l'ESS (Dieulefit-Bourdeaux, Val de Ligne, Pays de Cayres et de Pradelles, et Royans-Vercors). L'implantation d'un grand établissement peut parfois suffire à expliquer le fort poids de l'ESS dans l'emploi total, comme c'est par exemple le cas avec un centre de réadaptation à Dieulefit ou un foyer de vie mutualiste à Saint-Thomas-en-Royans. Ces dix EPCI ne représentent toutefois que 1,5 % de l'ensemble des salariés de l'ESS de la région.

De plus, dans les EPCI où la part des personnes âgées de 65 ans et plus est supérieure à la moyenne régionale, le poids de l'ESS dans l'emploi total s'élève à 13 %, contre 10 % dans ceux où cette part est inférieure à la moyenne.

Par ailleurs, un taux d'emploi faible coïncide avec un poids de l'ESS élevé. Pour les EPCI aux taux d'emplois les plus faibles (inférieur à 36 % contre 42 % en moyenne), la part de l'ESS dans l'emploi total est de 14 %, contre 11 % en moyenne. L'ESS demeure dans les territoires où l'emploi se raréfie et, de ce fait, joue un rôle certain dans l'économie locale.

Enfin, l'ESS est également plus présente dans les territoires où le taux de pauvreté est élevé. Dans les EPCI où il est supérieur à 16 % (contre 13 % en moyenne), le poids de l'ESS dans l'emploi total est plus élevé que la moyenne.

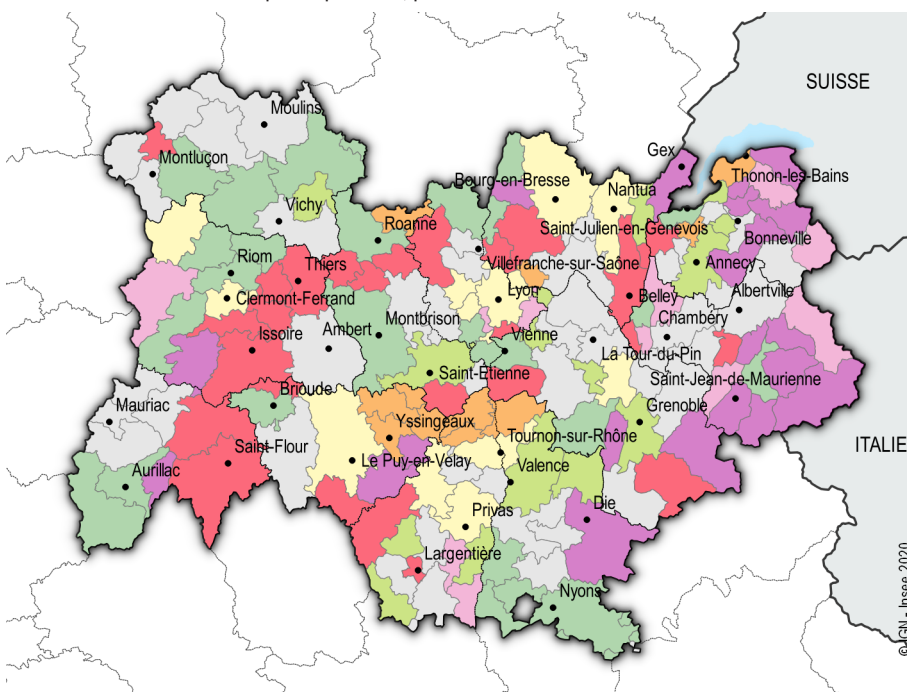
Un ancrage territorial lié à la spécificité sectorielle des EPCI

La répartition des emplois de l'ESS dans la région est fortement liée à l'implantation des activités (figure 4).

Les coopératives agricoles sont particulièrement représentées dans une trentaine d'EPCI de la région, principalement dans les communautés de communes de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal, du sud Drôme et du Beaujolais. L'action sociale, secteur prépondérant de l'ESS, est plus souvent présente dans les EPCI de l'ex-Auvergne, en partie en lien avec sa population plus âgée. Le secteur de l'hébergement-restauration se concentre dans les EPCI de Savoie et Haute-Savoie, territoires touristiques. La santé avec ses activités hospitalières est plus

4 Des secteurs d'activité sociaux et solidaires spécifiques selon les territoires

Secteur d'activité de l'ESS le plus représenté, par EPCI



Secteur de l'ESS

- Cooperatives agricoles
- Cooperatives de crédit et mutuelles
- Associations d'action sociale
- Associations d'éducation
- Associations de santé
- Associations de sport et de culture et loisirs
- Associations d'hébergement et restauration
- Autres associations, fondations et coopératives

Note de lecture : la carte de surreprésentation indique, pour chaque EPCI, le secteur d'activité le plus surreprésenté par rapport à la région. On calcule la part de chaque secteur d'activité pour l'EPCI et la région, puis le rapport entre ces deux parts. Le secteur d'activité correspondant au rapport le plus important est retenu pour l'EPCI considéré, à condition que sa part soit supérieure à 5 % dans l'EPCI. Source : Insee, Clap 2015

fréquemment présente dans les métropoles de Lyon et Clermont-Ferrand et dans les communautés d'agglomération de Bourg-en-Bresse, de Nantua, de Privas et du Puy-en-Velay. C'est le cas de l'éducation en Haute-Loire et dans le nord de l'Ardèche, du fait de l'implantation de nombreux établissements d'enseignement privé catholique dans ces territoires. Par ailleurs, les élus locaux, par leurs politiques d'aménagement du territoire, ont pu appuyer les dynamiques associatives et favoriser l'implantation d'établissements relevant de l'ESS quel que soit le secteur d'activité.

Les mutuelles sont très présentes dans l'ensemble des EPCI où sont localisées les douze préfectures de département, avec plus des trois quarts des effectifs salariés de la région. Ainsi, dans l'ESS, 71 % des salariés des activités financières et d'assurance de la région (soit 23 500 personnes) travaillent dans un de ces douze EPCI. Les autres secteurs de l'ESS très présents dans ces territoires sont les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien ainsi que l'information et la communication. Enfin, les salariés des activités immobilières relevant de l'ESS sont 88 % à travailler dans ces EPCI. Cette présence accrue de l'ESS dans les EPCI des préfectures s'observe également dans la répartition territoriale de l'emploi public, qui est lui aussi très présent.

Des femmes en majorité, plus âgées en moyenne, pour des conditions d'emploi fragiles

L'ESS, largement tournée vers les services, est caractérisée par un taux de féminisation particulièrement élevé en Auvergne-Rhône-Alpes comme en France métropolitaine.

Deux tiers des postes sont occupés par des femmes contre moins de la moitié dans le reste de l'économie. Toutefois, la féminisation de l'emploi dans l'ESS est caractéristique de certains secteurs (action sociale, santé et enseignement primaire). Les emplois d'aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales sont occupés à 97 % par des femmes. En revanche, les hommes sont majoritaires chez les moniteurs et éducateurs sportifs (72 %).

Comme dans les autres régions, les salariés de l'ESS d'Auvergne-Rhône-Alpes sont en moyenne plus âgés que ceux du reste de l'économie : 51 % d'entre eux ont plus de 40 ans, contre 47 %. Assurer le renouvellement de ces salariés constitue un enjeu pour l'économie des territoires rendu souvent complexe par les difficultés de recrutement en zone rurale ou dans certains secteurs peu rémunérateurs.

Par ailleurs, la structure de l'ESS par catégorie socio-professionnelle est spécifique. Les professions intermédiaires et les employés y

sont surreprésentés : 40 % des salariés sont des employés contre 33 % pour le reste de l'économie. Compte tenu de ses activités, l'ESS emploie moins d'ouvriers (13 % contre 30 %). Les postes de cadres, un peu moins fréquents (13 % contre 16 %), sont majoritairement occupés par des femmes (56 %), en lien avec la surreprésentation des femmes dans l'ESS. Mais le poids des femmes dans l'encadrement reste inférieur à leur poids dans l'ensemble de l'ESS. Les 304 000 salariés de l'ESS représentent 259 000 emplois en équivalent temps plein (ETP). Le temps partiel y est nettement plus présent que dans le reste de l'économie (40 % contre 22 %) et il est plus fréquemment exercé par les femmes (46 % contre 29 % pour les hommes). Les associations ont plus souvent recours au temps partiel que les coopératives (44 % contre 17 %). L'action sociale est particulièrement concernée par le temps partiel. En Auvergne-Rhône-Alpes, les rémunérations sont plus faibles dans l'ESS que dans le reste de l'économie, avec un salaire horaire net

médian de 12,20 euros contre 14,10 euros. Il existe toutefois des disparités importantes entre familles de l'ESS. Ainsi, le milieu associatif tire les salaires de l'ESS vers le bas avec un salaire horaire médian de 11,30 euros contre 15,50 euros pour les coopératives et 14,90 euros pour les mutuelles. Les femmes ont des rémunérations plus faibles que les hommes (11,60 euros contre 13,30 euros), mais les inégalités femmes-hommes sont moindres que dans le reste de l'économie, en lien avec le faible niveau de rémunérations de l'ESS.

L'ESS poursuit son évolution

Entre 2008 et 2015, l'emploi a progressé fortement dans l'ESS (+ 8,2 %, contre + 0,8 % pour l'ensemble de l'économie). Cette hausse, malgré la crise économique de 2008, s'observe surtout dans les mutuelles (+ 16,9 %) et les associations et fondations (+ 8,3 % pour l'ensemble de ces deux familles). Les coopératives affichent un emploi en augmentation de 2,5 %. Économie de services

et de proximité, l'ESS a été moins exposée aux pertes d'emplois que le secteur industriel qui avait été fortement impacté par la crise.

Le secteur de l'action sociale est particulièrement dynamique, avec des effectifs salariés qui augmentent de 15,2 % entre 2008 et 2015. Cette croissance est nettement supérieure à celle observée dans les services non marchands sur cette même période, avec notamment l'hébergement social et médico-social en progression de 20 %. Les effectifs de l'action sociale hors ESS augmentent encore plus (+ 29,9 %). Cela s'explique, d'une part, par les effets de la loi Borloo de 2005, qui élargit les avantages fiscaux dans le domaine des services à la personne, notamment aux acteurs du secteur privé et non plus aux seules associations, et, d'autre part, par la diminution des financements associatifs sur cette période. Comme l'ensemble de l'économie, la croissance de l'emploi de l'ESS est plus soutenue en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 8,2 %) qu'en province ou qu'en France (+ 5,5 %). ■

Le mot du partenaire : Trois acteurs régionaux clés pour l'ESS

L'État (Directe et DRDJSCS) soutient la promotion, la consolidation et le développement de l'ESS à travers la Cress – Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire – et un dispositif ad hoc, le dispositif local d'accompagnement (DLA) qui permet d'accompagner, chaque année, plusieurs centaines d'entreprises de l'ESS sur leur projet, leur stratégie, leur organisation et leur modèle économique. Ce dispositif promeut la vie associative, la professionnalisation des bénévoles, le développement de projet et l'engagement citoyen. L'État encourage des travaux prospectifs intéressant l'ESS sur des enjeux sociétaux tels que l'économie circulaire, l'écomobilité, l'habitat durable, la silver-économie. Il défend la qualité des organisations et de l'emploi via des espaces d'échange et de coopération portés par les réseaux d'acteurs. Enfin, la Directe peut également participer au financement des projets solidaires, participatifs, concourant au développement durable lorsqu'ils favorisent l'emploi et l'inclusion sociale sur les territoires.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (association loi 1901) est l'instance régionale qui fédère les mouvements (coopératives, mutuelles et associations, entreprises d'utilité sociale), les syndicats d'employeurs et les entreprises de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle favorise les échanges inter-acteurs et contribue au développement de l'ESS auprès des acteurs institutionnels et des élus. Ses missions sont inscrites dans la loi du 31 juillet 2014.

Le Conseil régional joue un rôle essentiel en tant que chef de file du développement économique et de l'économie de proximité. Il soutient également des acteurs de l'accompagnement et du financement de l'ESS tel que la Cress, le DLA, des incubateurs, l'Union régionale des Scop. Il promeut, à travers la Cress et « J'entreprends dans ma Région », le rapprochement entre les partenaires de l'accompagnement économique classique et les réseaux de l'ESS. Il soutient les travaux de la plateforme « Ambition ESS » afin de renforcer la diffusion des informations qui intéressent l'ESS et de valoriser les activités et actions conduites par ces acteurs sur les territoires.

Définitions

La loi ESS du 31 juillet 2014 détermine les principes communs de ce secteur qui rassemble cinq familles assez dissemblables.

L'article 1 de la loi définit le périmètre de l'économie sociale et solidaire. Les entreprises de l'ESS intègrent une gouvernance démocratique (non exclusivement liée à l'apport en capital), encadrent les écarts de salaires, respectent des principes de gestion et limitent la recherche de profit (la majeure partie des bénéfices étant réinvestie dans un objectif de maintien ou de développement de leur activité et leurs fonds de réserves obligatoires ne pouvant être redistribués). Les entreprises de l'ESS englobent statutairement, et historiquement, les associations loi 1901, les coopératives, les mutuelles (qui relèvent du code des mutualités), les fondations et des sociétés commerciales d'utilité sociale.

Le périmètre de cette étude est plus restreint, constitué des seules coopératives, mutuelles, associations et fondations employeuses d'au moins un salarié. En sont exclus les administrations publiques, les organisations patronales et consulaires, les syndicats de salariés et les organisations politiques ou religieuses. Les sociétés commerciales d'utilité sociale ne sont pas prises en compte.

La densité des EPCI s'appuie sur la grille communale de densité, elle-même fondée sur une grille de carreaux de 1 km².

La population est calculée dans les carreaux à partir des données géolocalisées issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018), base de données issue principalement des fichiers fiscaux liés à la taxe d'habitation.

Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4252859#documentation>.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires », Science Po Grenoble CN CRESS, décembre 2018
- « Les associations, mais aussi les mutuelles, portent l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 80, octobre 2019
- « L'économie sociale résiste à la contraction de l'activité » in « Centre France : des difficultés et des atouts propres aux territoires essentiellement ruraux », *Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes* n° 5, décembre 2018
- « Panorama : l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes », Édition 2018, Cress, février 2019
- « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité », *Insee Première*, n° 1522, novembre 2014

